



**SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°72-2022-09-009

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **DDT / SUAAJ/MAJ**

72-2022-09-14-00004 - subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Bernard MEYZIE, DDT, à des fonctionnaires placés sous son autorité (3 pages)	Page 3
72-2022-09-14-00002 - 01 09 22 subdélégation de signature en matière administrative de M. Bernard MEYZIE, DDT, à des fonctionnaires placés sous son autorité (5 pages)	Page 7
72-2022-09-14-00005 - Subdélégation de signature de M. Bernard MEYZIE, DDT, pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur dans les domaines de compétences de la DDT (3 pages)	Page 13

DDT

72-2022-09-14-00004

subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire de M. Bernard  
MEYZIE, DDT, à des fonctionnaires placés sous  
son autorité



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Arrêté du 14 septembre 2022**

**OBJET** : Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Bernard MEYZIE directeur départemental des territoires de la Sarthe à des fonctionnaires placés sous son autorité.

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;
- VU** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics, modifiée ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 15 février 2022 nommant M. Emmanuel AUBRY, préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 6 mars 2022 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 07-0288 du 16 février 2007 portant transfert de la gestion du fonds de prévention des risques naturels majeurs ;

- VU** l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0066 du 7 mars 2022 portant délégation de signature de M. Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe, à M. Bernard MEYZIE, directeur départemental des territoires de la Sarthe, en matière d'ordonnancement secondaire.
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 février 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Sarthe ;
- VU** l'ensemble des textes et codes régissant les matières dans lesquelles est appelée à s'exercer la délégation de signature conférée à M. Bernard MEYZIE, chargé des fonctions de directeur départemental des territoires ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires de la Sarthe ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Fabienne POUPARD, directrice départementale adjointe,

À l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée, aux chef.fe.s deS services dont les noms suivent à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, et pour le service pour lequel ils seraient amenés à assurer l'intérim, les pièces de liquidation des recettes et les pièces d'engagement et de liquidation des dépenses de toute nature :

Prénom-Nom	Fonction
Philippe FOUQUET	Chef du Service Habitat Ville Construction
Stéphane PAVAGEAU	Adjoint au chef du Service Habitat Ville Construction
François BARTHOMEUF	Chef du Service Connaissance des Territoires et de la Sécurité
Pascal VASSEUR	Adjoint au chef du Service Connaissance des Territoires et de la Sécurité
Emmanuelle MORVAN	Cheffe du Service Eau Environnement
Line TROUILLARD	Adjointe à la cheffe du service Eau et Environnement
Hervé JOSLAIN	Chef du Service Urbanisme Aménagement et Affaires Juridiques
Cyril VIAL	Adjoint au chef du Service Urbanisme Aménagement et Affaires Juridiques
Sophie BLAINVILLE-WELLBURN	Cheffe du Service Économie Agricole
Jérôme THIBAUT	Adjoint à la cheffe du Service Économie Agricole

**Article 3 :** Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unité ou chargés de mission dont les noms suivent à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, et pour l'unité pour laquelle ils seraient amenés à assurer l'intérim, les pièces de liquidation des recettes et les pièces d'engagement et de liquidation des dépenses de toute nature :

Prénom-Nom	Fonction
Nicolas CHAUDET	Chef de l'unité SEE/Prévention des risques et accompagnement des territoires
Joséphine HISLAND	Cheffe de l'unité SHVC/Habitat public et rénovation urbaine
Isabelle ALLAIN	Cheffe de l'unité SHVC/Habitat privé

Stéphane PAVAGEAU	Adjoint au Chef de service Habitat Ville Construction
Isabelle BODIN	Cheffe de l'unité SHVC/Pôle bâtiment
Orlane PALLUY	Cheffe de l'unité SCTS/Connaissance des Territoires
Mme Christine LECONTE	Cheffe de l'unité SCTS/Éducation Routière

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de l'un.e des chef.fe.s de service ou d'unité désigné ci-dessus, ou en cas de vacance de poste, la délégation, qui lui est conférée, sera exercée par le chef de service ou d'unité désigné.e, par le directeur départemental des territoires, pour le remplacer par intérim.

**ARTICLE 5 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe et le directeur départemental des territoires de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires de la Sarthe

SIGNE

Bernard MEYZIE

DDT

72-2022-09-14-00002

01 09 22 subdélégation de signature en matière administrative de M. Bernard MEYZIE, DDT, à des fonctionnaires placés sous son autorité



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Arrêté du 14 septembre 2022**

**OBJET** : Subdélégation de signature, en matière administrative de M. Bernard MEYZIE, directeur départemental des territoires de la Sarthe à des fonctionnaires placés sous son autorité.

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et modifiant le décret n° 2004-374 susvisé ;
- VU** le décret du 15 février 2022 nommant M. Emmanuel AUBRY, préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 6 mars 2022 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2015 portant sur la constitution de la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers de la Sarthe (CDPENAF) ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0065 du 7 mars 2022 portant délégation de signature de M. Emmanuel AUBRY, Préfet de la Sarthe, à M. Bernard MEYZIE, directeur départemental des territoires de la Sarthe en matière administrative ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DRHM 2020-007 du 17 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat Général Commun à la préfecture, aux directions départementales interministérielles et de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, du commerce, de la consommation, du travail et de l'emploi du département de la Sarthe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 février 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Sarthe ;



**SUR** proposition du directeur départemental des territoires :

## ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation est donnée pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0065 du 7 mars 2022, et précisés en son annexe, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard MEYZIE à :

- **Mme Fabienne POUPARD**, directrice départementale adjointe.

Sont visés dans cette délégation les actes mentionnés au I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX et XI de l'annexe de l'arrêté du 7 mars 2022 .

**Article 2 :** Délégation est donnée pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0065 du 7 mars 2022 aux chefs de service, adjoints aux chefs de service cités dans l'annexe du présent arrêté, dans la limite de leurs attributions.

Sont visés dans cette délégation les actes mentionnés au II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX et XI de l'annexe de l'arrêté du 7 mars 2022.

**Article 3 :** Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0065 du 7 mars 2022 susvisé et précisés à son annexe sous les numéros de code I a1, aux personnels d'encadrement des services et unités dont la liste nominative est jointe en annexe au présent arrêté.

**Article 4 :** Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0065 du 7 mars 2022 et précisés à son annexe sous le numéro de code III a5, à :

- **M. Jean-Louis GERAY**

Chef de l'unité sécurité et circulation routière

- **Mme Chantal ROBIEU**

Adjointe au chef de l'unité circulation sécurité routière

**Article 5 :** Délégation est donnée :

Pour les décisions visées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0065 du 7 mars 2022 précisées à son annexe sous les numéros de code IV a1, IV a2 et IV a3, à :

- **Mme Isabelle ALLAIN**

Cheffe de l'unité habitat privé,

- **Mme Joséphine HISLAND**

Cheffe de l'unité habitat public et rénovation urbaine.

Pour les décisions visées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0065 du 7 mars 2022 précisées à son annexe sous les numéros de code IV d1, IV d2, IV d3 et IV d4, à :

- **M. Stéphane PAVAGEAU**

Adjoint au Chef de service habitat-ville-construction

- **Mme Isabelle ALLAIN**

Cheffe de l'unité habitat privé,

- **Mme Isabelle BODIN**

Cheffe de l'unité pôle bâtiment.

**Article 6 :** Délégation est donnée :

Pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0065 du 7 mars 2022 sous les numéros de code V a5, V a6, V d1, V d2, V d3, V d4, V d5, V d6, V d7, V d8 V d9, V d10, V d11, à :

- **M. Fabrice GRUNEWALD**

Chef de l'unité application du droit des sols.

Pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0065 du 7 mars 2022 à son annexe sous les numéros de code V a5, V d1, et V d2 en ce qui concerne la notification de la décision, à :

- **Mme Christelle MONTHULE,**

- **Mme Cécile DENOS,**

- **M. Alain-Robert CORVAISIER,**

- **M. Frédéric KALUZYNY,**

Instructeurs ADS.

**Article 7 :** Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0065 du 7 mars 2022 susvisé et précisés à son annexe sous le numéro de code Vg1 et Vg2, à :

- **Mme Emmanuelle BARETJE**

Cheffe de l'unité urbanisme durable.

- **M. Morgan TROTTIER**

Chargé de mission de l'aménagement urbain.

**Article 8 :** Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-065 du 7 mars 2022 susvisé et précisés à son annexe sous le numéro de code VIII d1, VIII d2, VIII f1, VIII f2, VIII f3, VIII h1, à :

- **M. Laurent CUREAU**

Adjoint au chef d'unité SEA. Projet de modernisation des exploitations.

**Article 9 :** Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-065 du 7 mars 2022 susvisé et précisés à son annexe sous le numéro de code VI c1, VI c2, VI c3, VI c4, VI c5, VI c6, VI c7, VI c8, à :

- **M. Aurélien BROCHET**

Responsable du pôle forêt Mayenne, Maine-et-Loire, Sarthe.

**Article 10 :** Délégation est donnée, pour tous les courriers et avis relatifs, à l'examen des dossiers par la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles, et forestiers de la Sarthe (CDPENAF) à :

- **M. Hervé JOSLAIN**

Chef du service urbanisme, aménagement et affaires juridiques.

- **M. Cyril VIAL**

Service urbanisme aménagement-Affaires Juridiques (SUA-AJ) - Adjoint au chef de service.

**Article 11 :** Délégation est donnée, pour les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0065 du 7 mars 2022 susvisé et précisés à son annexe sous le numéro de code II b2 aux cadres de la DDT assurant la permanence du service les jours fériés et en dehors des jours ouvrables pour leur permettre d'accomplir leurs missions.

**Article 12 :** En cas d'absence ou d'empêchement de l'un.e des chef.fe.s de service ou d'unité désigné ci-dessus, ou en cas de vacance de poste, la délégation, qui lui est conférée, sera exercée par le/la chef.fe de service ou d'unité désigné.e, par le directeur départemental des territoires, pour le remplacer par intérim.

**Article 13 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe et le directeur départemental des territoires de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires de la Sarthe,

SIGNE

Bernard MEYZIE

**ANNEXE à l'arrêté du 14 septembre 2022**

Conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0065 du 7 mars 2022, subdélégation de signature de M. Bernard MEYZIE, directeur départemental des territoires de la Sarthe, est donnée aux fonctionnaires suivants placés sous son autorité :

M. François BARTHOMEUF	Service connaissance des territoires et de la sécurité (SCTS) – Chef de Service
M. Pascal VASSEUR	Service connaissance des territoires et de la sécurité (SCTS) – Adjoint au chef de service
Mme Orlane PALLUY	SCTS - Connaissance des territoires
M. Gael LAMET	SCTS - Géomatique
M. Jean-Louis GERAY	SCTS/Sécurité et circulation routière
Mme Chantal ROBIEU	SCTS/Sécurité et circulation routière
Mme Christine LECONTE	SCTS/Éducation routière à compter du 1er octobre
M. Hervé JOSLAIN	Service urbanisme aménagement-Affaires Juridiques (SUA-AJ) - Chef de Service
M. Cyril VIAL	Service urbanisme aménagement-Affaires Juridiques (SUA-AJ) - Adjoint au chef de service
Mme Emmanuelle BARETJE	SUA-AJ/Urbanisme durable
M. Morgan TROTTIER	SUA-AJ/Chargé de mission de l'aménagement urbain
M. Fabrice GRUNEWALD	SUA-AJ/Application du droit des sols
M. Nicolas SURAIS	SUA-AJ/Planification
Mme Sophie BLAINVILLE-WELLBURN	Service économie agricole (SEA) - Cheffe de Service
M. Jérôme THIBAULT	Service économie agricole (SEA) - Adjoint à la cheffe de service
Mme Camille GLASSON	SEA/ Chargée de mission Agroécologie filières et calamités agricoles
M. Gaël GUEDES	SEA/Projet de modernisation des exploitations
M. Philippe FOUQUET	Service habitat-ville-construction (SHVC) - Chef de Service
M. Stéphane PAVAGEAU	Service habitat-ville-construction (SHVC) - Adjoint au chef de service
Mme Joséphine HISLAND	SHVC/Habitat public et rénovation urbaine
Mme Isabelle ALLAIN	SHVC/Habitat privé
Mme Isabelle BODIN	SHVC/Pôle bâtiment
Mme Emmanuelle MORVAN	Service eau environnement (SEE) - Cheffe de service
Mme Line TROUILLARD	Service eau environnement (SEE) - Adjointe à la cheffe de service
Mme Christine ROCHAT	SEE/Biodiversité – Forêt – Chasse -Pêche
M. Sébastien GATELIER	SEE/Prévention des pollutions des milieux aquatiques
M. Aurélien BROCHET	SEE /Responsable du pôle forêt Mayenne, Maine-et-Loire, Sarthe
M. Nicolas CHAUDET	SEE/Prévention des risques et accompagnement des territoires
Mme July DESSEAUX	SEE/Ressource en eau et milieux aquatiques

DDT

72-2022-09-14-00005

Subdélégation de signature de M. Bernard  
MEYZIE, DDT, pour l'exercice des attributions du  
pouvoir adjudicateur dans les domaines de  
compétences de la DDT



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Arrêté du 14 septembre 2022**

**OBJET :** Subdélégation de signature de M. Bernard MEYZIE, directeur départemental des territoires de la Sarthe pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur dans les domaines de compétences de la direction départementale des territoires.

---

**LE PREFET DE LA SARTHE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 15 février 2022 nommant M. Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 6 mars 2022 ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 29 octobre 2019 portant nomination dans les directions départementales interministérielles, nommant M. Bernard MEYZIE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-066 du 7 mars 2022 portant délégation de signature à M. Bernard MEYZIE, directeur départemental des territoires de la Sarthe en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 février 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Sarthe ;

**VU** Vu l'arrêté préfectoral n°DCPPAT 2022-0067 du 7 mars 2022 portant délégation de signature de M. Emmanuel AUBRY Préfet de la Sarthe, à M. Bernard MEYZIE, directeur départemental des territoires de la Sarthe, pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur.

**SUR** proposition de M. Bernard MEYZIE, directeur départemental des territoires de la Sarthe ;

## **A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation de signature est donnée pour l'ensemble des actes visés aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° DCPPAT 2022-0067 du 7 mars 2022 portant délégation de signature de M. Emmanuel AUBRY, préfet de la Sarthe, à M. Bernard MEYZIE, directeur départemental des territoires de la Sarthe, pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard MEYZIE directeur départemental des territoires de la Sarthe à :

- Mme Fabienne POUPARD, directrice départementale adjointe.

**Article 2** – Délégation de signature est donnée aux agents placés sous l'autorité de M. Bernard MEYZIE, directeur départemental des territoires de la Sarthe, dont la liste figure en annexe et dans la limite des montants précisés à cette même annexe, conformément aux articles 2, pour les marchés passés selon la procédure adaptée, et 3 de l'arrêté préfectoral n°DCPPAT 2022-0067 du 7 mars 2022.

**Article 3** – Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe et le directeur départemental des territoires de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires de la Sarthe

SIGNE

Bernard MEYZIE

**ANNEXE 1 à l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2022  
portant subdélégation du pouvoir adjudicateur de la DDT de la Sarthe**

Services	Prénom -Nom	Fonction	Montant H.T.marchés de travaux, de services et de fournitures
Économie agricole (SEA)	Sophie BLAINVILLE-WELLBURN	Cheffe de service	4 000 €
	Jérôme THIBAULT	Adjoint à la cheffe de service	4 000 €
Connaissance des Territoires et Sécurité (SCTS)	François BARTHOMEUF	Chef de service	4 000 €
	Pascal VASSEUR	Adjoint au chef de service	4 000€
Urbanisme aménagement et Affaires Juridiques (SUA/AJ)	Hervé JOSLAIN	Chef de service	4 000 €
	Cyril VIAL	Adjoint au chef de service	4 000 €
Habitat ville construction (SHVC)	Philippe FOUQUET	Chef de service	4 000 €
	Stéphane PAVAGEAU	Adjoint au chef de service	4 000 €
Eau et environnement (SEE)	Emmanuelle MORVAN	Cheffe de service	4 000 €
	Line TROUILLARD	Adjointe à la cheffe de service	4 000 €